

2018_CT2_282

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une participation financière au Bureau Municipal de l'Emploi (BME) de Pertuis pour la réalisation d'un diagnostic local

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 21 juin 2018

05_3_10

■ Attribution d'une participation financière au Bureau Municipal de l'Emploi (BME) de Pertuis pour la réalisation d'un diagnostic local

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

L'engagement du Territoire du Pays d'Aix dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion se définit au travers des politiques d'Emploi, d'Insertion mais également de Prévention mises en œuvre et soutenues financièrement.

La réalisation de ces actions nécessite l'implication et la collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées puissent en bénéficier.

Dans ce cadre, il est essentiel que l'ensemble des acteurs intervenant sur ces domaines évaluent les points forts et les points faibles des actions conduites sur la commune de Pertuis au travers d'une étude partagée. Ainsi, cette évaluation permettrait l'émergence de nouvelles priorités et de proposer de nouveaux axes de travail au regard des difficultés, nouvelles ou ancrées, rencontrées par les personnes.

Sur le territoire du Pays d'Aix, les Bureaux Municipaux de l'Emploi jouent un rôle de relais dans le déploiement de la compétence insertion, prévention et emploi de personnes en difficulté. Le Bureau Municipal de l'Emploi, partenaire incontournable, sera l'organisme porteur de ce diagnostic, en assurera son animation et sa réalisation.

Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 20.000€.

Le territoire du Pays d'Aix est sollicité pour un montant de 10.000€ représentant 50 % du montant prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 002-30/06/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant sur les modalités de décision d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 6 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la réalisation d'un diagnostic local dans le cadre de la politique d'Insertion, d'Emploi et de Prévention sur la commune de Pertuis.

Article 2 :

Est attribuée une participation financière de 10 000 € au Bureau Municipal de l'Emploi de Pertuis pour la réalisation du diagnostic.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en autorisations d'engagement sur le service 8 « Insertion et Emploi » chapitre 65 du budget de la Métropole 2018.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES		Montant ¹¹	PRODUITS		Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services		15 000			
Achats matières et fournitures			074- Subventions d'exploitation¹²		20 000
Autres fournitures			État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			-		
Locations			-		
Entretien et réparation			Région(s) :		
Assurance			-		
Documentation			Département(s) :		
			Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)		
62 – Autres services extérieurs			- Territoire Marseille-Provence		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000		- Territoire du Pays d'Aix		10 000
Publicité, publication	500		- Territoire du Pays Salonais		
Déplacements, missions	500		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Services bancaires, autres			- Territoire Istres-Ouest Provence		
			- Territoire du Pays de Martigues		
63 – Impôts et taxes			Communes (détailler)		
Impôts et taxes sur rémunérations,			Pertuis		10 000
Autres impôts et taxes					
			Organismes sociaux (détailler) :		
64 – Charges de personnel			Fonds européens		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées		
65 – Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante		
66 – Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
67 – Charges exceptionnelles			76 – Produits financiers		
68 – Dotation aux amortissements			78 – Reprises sur amortissements et provisions		
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionne					
Frais financier					
Autres					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³					
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL		20 000	TOTAL		20 000
La subvention demandée à la Métropole de 10 000 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100					

Signature du Président

Fait à

le

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les sources de financement des produits.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accuse de réception en préfecture
N° 200054807-20180721-2018_C12_282-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018
Page 18 sur 36

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une participation financière au Bureau Municipal de l'Emploi (BME) de Pertuis pour la réalisation d'un diagnostic local

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_282-
 DE
 Date de télétransmission : 02/07/2018
 Date de réception préfecture : 02/07/2018